



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 17 septembre 2014

Le dix-sept septembre deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 9 septembre 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs CHARRIER Loïc, COLIN Guillaume, FAIVRE Bruno , FORGERIT Fred, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

Excusés : Madame MENANTEAU Isabelle, Monsieur CERISIÉ Rémy, Monsieur GAUTIER Laurent.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur GAUTREAU Dominique.

Le compte - rendu du 26 août est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec rectification demandée par Monsieur Bruno FAIVRE, noté à tort dans les membres présents.

Objet n°60 : Programme voirie 2014 : ouverture des plis.

Madame le Maire présente à l'assemblée le tableau relatant les différents devis reçus en mairie concernant le programme d'investissement voirie 2014.

Les trois entreprises consultées ont répondu à l'appel à candidatures.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, valide l'offre la moins disante de la Société EIFFAGE de Sainte-Hermine : l'offre est de 22 045,00 € HT, soit 26 454,00 € TTC.

Objet 61 : Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Thiré.

Les communes dépourvues de structures scolaires doivent, selon la loi, participer aux frais de fonctionnement de l'école accueillant les enfants domiciliés chez eux. La participation est due à la fin de chaque année scolaire.

Le compte d'emploi présenté montre une dépense globale de 47 953. 88 €, ce qui, sur la base de 80 enfants inscrits, représente une charge annuelle de 599 € par enfant.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'enfants extérieurs inscrits à Thiré est de 18 élèves dont
Pour la commune de La Chapelle Thémer : 14 enfants toute l'année, 1 enfant pour 6 mois ;
Pour la commune de St Martin Lars en Ste Hermine : 3 enfants toute l'année.

L'an passé, la participation demandée était de 490 € par enfant et par année pleine.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de porter cette participation à 500 € par enfant et par année pleine.

Objet 62 : Demande de garderie municipale le mercredi midi.

Madame le Maire précise que les cours du mercredi se terminent à 12h00.

A ce jour, 10 enfants sont inscrits au centre de loisirs de Sainte-Hermine et pris en charge par la communauté de communes de Sainte-Hermine à 12h55, heure d'arrivée du car. Ce temps d'attente, qui nécessite la présence d'un agent communal est gratuit pour les parents.

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par 7 familles qui souhaitent une garderie de 12h00 à 13h00, sans inscription au centre de loisirs. Si le conseil municipal accepte ce temps de garderie supplémentaire, il faut revoir le taux d'encadrement, car cela concernerait 24 enfants. Aussi, Madame le Maire propose au conseil de rendre ce temps de garderie payant pour les familles dont les enfants ne sont pas inscrits au centre de Loisirs. Le tarif appliqué serait le même que pour la garderie du matin et du soir.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention :

- Créé un temps de garderie de 12h à 13h00 le mercredi midi
- Décide d'y affecter 2 agents communaux pour la surveillance
- Décide de rendre ce service payant pour les enfants non-inscrits au centre de loisirs de Sainte-Hermine.
- Décide d'appliquer le tarif de 0.90 € la demi-heure de garderie, toute demi-heure entamée est due.

Questions Diverses :

- ✓ Acquisition de panneaux : Les panneaux de signalisation (8) Rue du Braud sont inclus dans le programme voirie 2014.

La liste des panneaux de signalisation à acquérir, est égrainée par Madame le Maire.

1 Panneau AB5 « Stop à 150m » :	Rue de la Mairie.
5 Panneaux AB4 « Stop » :	Rue de la Cure, Rue du Chapitre, Rue de la Mairie. Chemin du Moulin, Rue de la Bergerie.
1 Panneau B1 « Sens Interdit » :	Place du Monument aux Morts.
1 Panneau B1 « Sens Interdit Sauf Riverains » :	Chemin des Morts.
1 Panneau AB3 « Céder le passage » :	Voie communale n°3.
2 Panneaux NLX05 ou 04 « Ecole » :	Rue de la Mairie.
2 Panneaux B21a1 « Sens Giratoire » :	Place du Monument aux Morts.
2 Panneaux M9 « Sortie d'engins Agricoles » :	Rue du Stade.
2 Panneaux D29 d'indication de lieux dits :	RD 8
1 Panneau B2a « Interdiction de tourner à gauche » :	Rue de l'église

Sur demande de l'assemblée, l'achat de ce panneau implanté Rue de l'Eglise en direction du Chemin de Luçon et de la Rue de la Blinière est soumis au vote.

Résultat du vote : Contre : 5 Pour : 5 Abstention : 2

Madame le Maire est favorable au changement du sens de circulation, sa voix étant prépondérante en cas d'égalité des suffrages, l'acquisition du panneau « Interdiction de tourner à gauche » est votée.

Parallèlement, 28 numéros de maison seront commandés.

L'appel d'offre fera l'objet d'une commande groupée coordonnée par la Commune de Sainte-Hermine.

- ✓ Demande de déplacement du panneau d'agglomération Route de Saint-Valérien.
Madame le Maire propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur et Madame LIAIGRE, qui souhaitent que le panneau « Thiré » soit reculé d'environ 70 ml afin d'inclure leur

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

maison dans l'agglomération et inciter les véhicules motorisés à respecter le 50Km/h devant chez eux.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

- ✓ Recensement de la population : La commune va réaliser le recensement des habitants du 15 janvier au 14 février 2015. Pour ce faire, il nous faut trouver un agent recenseur. Le conseil municipal autorise Madame le Maire à passer une annonce sur pôle emploi. Le recrutement aura lieu lors de la prochaine réunion de conseil.
- ✓ Dossiers en cours :
 - Logement 34 rue de la mairie : le logement est vacant, il sera proposé sur le bon coin, tout comme les parcelles restantes à vendre du lotissement Les Terres Douces.
 - Gouttières du toit de l'église : La SARL MATHONNEAU doit revoir la toiture avant fin septembre 2014.
 - Rampe d'accès des toilettes publiques place de l'église : L'entreprise RAGOT s'est engagée auprès de Madame le Maire pour reprendre la rampe en octobre 2014.
 - Muret place de la fontaine : le muret place de la fontaine a été endommagé par un bénévole un soir de concert. Les Arts Florissants prendront en charge les réparations du muret qui seront effectuées par l'entreprise Brice YLEAU.
 - Radar Pédagogique : Rendez-vous est pris avec l'entreprise INEO pour l'implantation d'un radar Rue du Stade. Les travaux devraient être réalisés avant la fin de l'année.
- ✓ Remarque de Madame PHILIPPEAU : Madame PHILIPPEAU relaie la demande de riverains de la rue de la mairie souhaitant que la municipalité déplace les containers de tri sélectif, en raison de nuisances sonores récurrentes (bruit de bouteilles cassées en pleine nuit et de bonne heure le matin, y compris les week-ends). Madame le Maire précise qu'elle a déjà effectué une réponse écrite à l'un des riverains concernés. Un appel au civisme de chacun sera lancé dans le flash info d'octobre.
- ✓ Date :

La révision de la liste électorale aura lieu le 8 octobre 2014 à 18h30.
Le Téléthon sera organisé le 6 décembre 2014. Madame HUG GRATON doit prochainement réunir la commission des fêtes et les présidents d'association pour l'organiser
Le goûter des Aînés aura lieu le 7 décembre 2014 à 15h00. Il sera animé par le groupe LIOUBE (chants marins).
Prochaine réunion de conseil programmée le 14 octobre 2014.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>